



Election de la Tunisie à la Présidence de l'Institut Francophone de la Régulation Financière (IFREFI)

A l'occasion de la tenue le 1^{er} septembre 2021 de la 19^{ème} réunion annuelle de l'Institut Francophone de la Régulation Financière (IFREFI), le Conseil du Marché Financier (CMF) a été élu à la présidence de cette importante organisation de coopération en matière de régulation des marchés financiers de l'espace francophone, et ce pour un mandat de deux années.

L'attribution de la présidence de l'IFREFI au CMF constitue une reconnaissance des avancées réalisées sur le marché financier tunisien au cours des dernières années en termes de qualité de la régulation notamment au niveau du renforcement du cadre légal et réglementaire conformément aux meilleures pratiques internationales en vigueur.

Il est à rappeler que l'Institut Francophone de la Régulation Financière est une organisation internationale créée en 2001 à l'initiative des régulateurs francophones. A ce jour, elle regroupe outre la Tunisie, 18 autorités de régulation représentant les pays et les espaces économiques suivants : Algérie, Andorre, Belgique, Bulgarie, Canada, Commission Economique et Monétaire de l'AFRIQUE Centrale, France, Guinée, Liban, Luxembourg, Maroc, Maurice, Moldavie, Monaco, Roumanie, Suisse, Union Monétaire Ouest Africaine et le Vietnam.

Depuis sa création, l'Institut s'est fixé un ensemble d'objectifs ambitieux. En effet, il a pour mission de promouvoir la formation, la coordination, la coopération technique entre ses membres ainsi que l'étude de toute question relative à la régulation financière. Il est habilité à entreprendre toute action nécessaire à la poursuite des objectifs suivants :

- ✓ Organiser des sessions de formation technique et professionnelle portant sur la régulation des marchés financiers au bénéfice de ses membres ;
- ✓ Offrir des occasions de rencontres, d'information et d'échanges entre les spécialistes de diverses disciplines des marchés financiers et les responsables des grands secteurs de l'activité financière, économique et juridique ;
- ✓ Encourager la connaissance mutuelle de ses membres, du mode d'exercice de leurs missions respectives et des marchés financiers qu'ils surveillent ;
- ✓ Réaliser des études sur des sujets d'intérêt commun, en particulier lorsque le caractère francophone ou l'utilisation d'un cadre juridique commun est un des éléments déterminants de la recherche ;
- ✓ Exercer toute autre activité en accord avec les objectifs de la charte de l'Institut.

Dans ce cadre, les membres de l'IFREFI discutent périodiquement des problématiques liées à la réglementation régissant les marchés financiers dans un monde en mutation économique et technologique accélérée nécessitant un suivi au niveau du cadre juridique, sans pour autant réduire la qualité de la régulation financière et tout en garantissant l'intégrité, la transparence et la stabilité des marchés financiers, la protection des investisseurs et le

renforcement des mécanismes de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

Pour avoir une idée plus complète et précise sur les actualités et l'agenda dudit Institut, il est possible de consulter le site web suivant : [**https://www.ifrefi.org/**](https://www.ifrefi.org/) qui comporte une partie accessible au grand public et une autre réservée aux membres et intégrant les comptes-rendus des réunions des Présidents ainsi que des séminaires de formation.